N° 645
21 Sept 2011
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH CADRES

Union Fédérale des Cadres

11 octobre : se mobiliser est une nécessité !

La CGT, la CFDT, la FSU, Solidaires et l'Unsa appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle le 11 octobre 2011, pour une autre répartition des richesses et en finir avec les choix d'austérité pour plaire à la dictature des marchés financiers.
En Europe, l'unique réponse des dirigeants politiques est l'austérité : pression sur les salaires, réduction des services publics, de la protection sociale, des pensions, durcissement des conditions de travail et de vie.
Face aux plans d'austérité, la règle d'or pour les salariés, c'est la mobilisation par des manifestations réussies en Pologne, en Italie, en Espagne, au Portugal, et d'autres mobilisations à venir en Roumanie, Hongrie, Grande-Bretagne, etc.
En France, le plan Fillon pour réduire le déficit de la France est injuste, inéquitable et inacceptable et pénaliserait une fois de plus les salariés, contrairement aux assertions gouvernementales sur la contribution des plus fortunés. La hausse de la CSG (600 M€), la taxe sur les mutuelles (1 200 M€), la taxe sur le tabac, l'alcool et autres boissons (1 200 M€) seront payées par les salariés. Alors que la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus amènera 200 M€, soit 15 fois moins !
Certains salariés peuvent se dire « *malgré notre mobilisation, la réforme inique des retraites est passée* », ou encore « *nous sommes en campagne électorale et il serait mieux de répondre par le bulletin de vote* ».
Tout d'abord, si nous devions éviter les mobilisations pendant les campagnes électorales, les salariés subiraient les mauvais coups patronaux (qui eux ne s'arrêtent pas !) pendant près de la moitié du temps, car les campagnes électorales démarrent de plus en plus tôt. Enfin, si la bataille des retraites n'a pas abouti à l'arrêt du projet gouvernemental, la mobilisation des salariés a permis de renverser l'opinion, puisqu'au début 35% estimaient le projet gouvernemental inacceptable et ils étaient 70% à la fin. Passer un tel projet en force contre l'avis majoritaire des citoyens cela laisse des traces.
La mobilisation n'est jamais inutile ! Et aujourd'hui encore, contre l'austérité qu'ils veulent nous faire subir, ne pas se mobiliser est l'assurance de perdre la bataille, tandis qu'en agissant, on ne risque que la victoire !

Branche Poste

A l'offensive !

En cette rentrée, l'actualité est centrée sur la crise financière dont on commence à nous présenter la facture. Notre employeur devance les injonctions internationales en augmentant son capital de 860 M€.
Plutôt que de chercher à amortir les effets des crises à venir, la CGT estime urgent de créer autour de La Banque Postale un pôle financier public répondant aux besoins d'investissements des services publics, des PME, de l'emploi et des territoires, ce serait un élément fort au service de l'intérêt général. Il faut aussi donner des réponses aux revendications concernant les salaires et les emplois, priorités à la fois économique et sociale.
C'est pourquoi la CGT invite les postiers à être massivement en grève et dans les manifestations le 11 octobre, à l'appel de la CGT et d'autres organisations syndicales.

La CGT interpelle Chronopost

Malgré les bons résultats financiers de l'entreprise, confortablement au dessus des prévisions, les effectifs nécessaire à ces résultats, ne prennent pas en compte des paramètres que nos dirigeants devraient anticiper, comme la pénibilité des métiers, le vieillissement de la population, le recul de l'âge légal du départ en retraite et l'augmentation des durées de cotisations pour bénéficier d'une pension à taux plein.
C'est pourquoi la CGT a demandé entre autres, l'ouverture de négociations sur la pénibilité et l'aménagement des fins de carrières. Mais aussi le respect de la GPEC en matière de politique d'emploi, des négociations sur le temps de travail…
Nous avons des revendications à faire valoir et il est nécessaire d'inventer des solutions concrètes dès aujourd'hui.

Branche Télécoms

Baudruche ou ballon d'essai ?

L'internet illimité a longtemps été un argument de vente. Tous les opérateurs l'ont proposé à leur client.
Pourquoi brusquement la Fédération Française des Télécommunications qui regroupe Bouygues Telecom, Orange et SFR a-t-elle annoncé la remise en cause prochaine de l'Internet illimité ?
Bien qu'ils aient fait machine arrière depuis, les fournisseurs d'accès à internet (FAI) cherchent un moyen d'augmenter, sur le dos des consommateurs, leurs revenus, et, pourquoi pas, de justifier une augmentation forte des tarifs.
La CGT défend le droit à la communication comme droit fondamental des citoyens et il est hors de question de faire payer davantage l'usager.
Pour financer le nouveau réseau fibre, on peut aussi faire appel à des acteurs comme Google, Facebook… gros consommateurs de bande passante et qui sont « miraculeusement » épargnés aujourd'hui !

La CGT fait respecter sa signature !

Dans le cadre d'un projet d'évolution de la PVV, dans les boutiques et les centres d'appels, une rencontre a eu lieu avec la direction, pour nous présenter un projet d'expérimentation, en vue d'une généralisation.
Or, nous découvrons que la direction commerciale France « *expérimente* » en dehors de l'accord sur les expérimentations, au prétexte « qu'on *perdrait du temps* » ou encore que « *cette expérimentation ne rentre pas dans le cadre de l'accord* ». Pourtant faire évoluer la PVV c'est bien peser sur l'organisation et les conditions de travail !
La CGT a donc interpellé Stéphane Richard, pour que soient respectés les accords en vigueur.
Il est vrai que prendre le temps d'expérimenter, cela signifie aussi donner du temps à la hiérarchie pour réfléchir aux conditions de travail.
Ah ! Productivisme quand tu nous tiens !

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT — Union Fédérale des Cadres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : http://www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Salaires : +3% en 2012 ?

Selon une enquête du cabinet Aon Hewitt publiée mardi 6 septembre, les entreprises prévoient des augmentations de salaires de 3% l'an prochain, mais il est à noter cependant que les augmentations générales pour 2012 devraient se situer autour de 1,9%, soit au niveau de l'inflation prévu en 2011.

Le chiffre de 3% correspond à l'augmentation envisagée de la masse salariale en prenant en compte à la fois les hausses générales et les augmentations individuelles.

L'un des faits notables de cette enquête *« est un retour aux augmentations individuelles dont le budget devrait augmenter de 2,7%, contre 2,3% en 2011 »*, a souligné Aon Hewitt, lors de la présentation de ce baromètre annuel.

Santé

La Sécu a besoin de nouvelles recettes

La Cour des comptes a mis en évidence un déficit de 30 milliards d'€uros de la Sécurité Sociale. Mais, ce déficit traduit l'impact des effets de la crise, la baisse historique de la masse salariale en 2009, la reprise très lente avec un taux de chômage avoisinant 10%.

Aussi, la Cour défend des propositions dangereuses comme l'alignement du public sur le privé, sur les affections de longue durée (ALD), ou encore la remise en question de l'exonération de cotisations sociales dont bénéficient les contrats collectifs en entreprise. Un rapport de l'IGAS préconise même 12 000 suppressions d'emplois dans les Caisses.

Les mutualistes frappés au porte monnaie

En dépit des protestations, notamment syndicales et mutualistes, la taxation des mutuelles a été adoptée définitivement par le Parlement après un ultime vote du Sénat.

Le matin même, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a tenté de faire croire que la santé financière des mutuelles leur permettait de ne pas répercuter cette hausse !

Aussi, Etienne Caniard, Président de la Mutualité, rétorque qu'il n'y a *« pas de réserves secrètes »* dans les caisses, et que les cotisations demeurent la seule ressource des mutuelles.

Il assure également que *« les marges ont déjà diminué, ce qui n'est pas étonnant puisque les mutuelles ont tout fait les années précédentes pour ne pas répercuter en totalité les nouvelles taxations.* Enfin, rappelons que 4 millions de personnes n'ont pas de complémentaire santé.

International

L'action est d'or !

La veille des actions et manifestations en Espagne et en Italie, Bernard Thibault s'est adressé aux organisations syndicales espagnoles et italiennes pour exprimer la solidarité de la CGT. Dans son message il indique « *qu'à la CGT, nous considérons que donner toujours plus de gages aux marchés financiers est injuste, voire dangereux*.»

Ce sont les objectifs à long terme qui définissent le bien-fondé d'un équilibre des finances publiques.

Le total de l'ensemble des aides publiques d'un montant colossal de 170 milliards d'€ nécessite qu'elles soient conditionnées à la politique de l'emploi des entreprises concernées.

Permettre aux salariés d'agir contre les mesures antisociales que veut prendre le gouvernement sous la pression des marchés financiers est notre rôle d'organisation syndicale responsable.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

La CGT signe

Après la grande journée de grève du 5 octobre 2010, La Poste a été obligée de négocier sur les métiers bancaires. Et après 6 mois de négociations et de luttes, et une large consultation interne, la CGT vient de signer l'accord social.

Et si le texte ne répond pas à toutes les revendications, on a des avancées réelles : volumes de promotions nettement augmentés, parcours professionnels, mobilité fonctionnelle facilitée, création de conseillers remplaçants à partir de préconisations nationales, +2,5% pour les minima d'embauches, +7% prime bancaire, etc.

Cet accord est un point d'appui pour répondre aux attentes des conseillers bancaires.

La CGT continuera de porter leurs revendications dans les bureaux comme dans les commissions de suivi tant au niveau local qu'au niveau national.

Cadres

Non à l'opposition entre salariés !

Pour réduire les déficits publics, Bruno Le Maire, chargé du projet présidentiel de l'UMP pour 2012, s'en prend maintenant aux indemnités de chômage des cadres. Sachant que les cadres cotisent plus qu'ils ne récupèrent d'indemnités, l'inefficacité d'une telle mesure démontre que le but recherché est autre.

Il vise à opposer les catégories de salariés entre elles, ce qui consiste à dénier aux cadres d'être des salariés au même titre que les autres.

Cherchant à promouvoir le rassemblement auquel aspire l'ensemble du monde du travail, l'UGICT-CGT appelle toutes ses organisations à se mobiliser dans l'action unitaire du 11 octobre pour les salaires, l'emploi et un autre partage des richesses.

Les cadres expriment leurs inquiétudes

Récemment, la publication du sondage Viavoice est venue nous alerter sur la dégringolade du moral des cadres.

Viavoice note qu'après « *un redressement très significatif du moral des cadres en mai, la crise financière liée aux dettes des États-Unis et des pays de la zone euro a changé radicalement la tendance* ».

74% des cadres interrogés anticipent une dégradation du niveau de vie (49% en mai) et 78% prévoient une hausse du chômage (39% en mai).

Ils semblent aussi préoccupés par leur propre avenir, 48% pensant que leur situation financière personnelle va se dégrader dans les prochains mois et 83% estiment que leurs opportunités de progression de carrière seront faibles. Les cadres sont lucides et expriment leurs inquiétudes et leurs insatisfactions.

Égalité

Apprentis sanctionnés

Alors que le gouvernement et le président de la République affichent un objectif d'un million de contrats en alternance, ils publient, dans le même temps, des arrêtés modifiant le calcul des cotisations de retraite des apprentis.

Si « *l'économie* » ainsi réalisée serait d'environ 70 millions d'€uros, 30% des apprentis perdraient un à deux trimestres ouvrant droit à retraite.

C'est certainement par de telles mesures que le gouvernement entend montrer son intérêt pour l'insertion des jeunes !

La CGT, quant à elle, exige que les trimestres de retraite soient pris en compte pour toute la période d'apprentissage dans le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité Sociale) présenté fin septembre aux parlementaires.